



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.1.23	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <i>Bâtiments – Approbation du programme de travaux – démolition des anciennes salles associatives rue de la Chapellainerie</i>

Madame le Maire rappelle aux élus les orientations pour l'aménagement du cœur de bourg du plan guide opérationnel, tel qu'approuvé le 25 juin 2024.

Le PGO prévoit en phase 1 l'aménagement d'un îlot rue de la Chapellainerie en lieu et place des salles de réunion existantes. Plus particulièrement, les bâtiments existants (salle de la Chapellainerie, petites salles de réunion et hangar/garage de stockage) seraient détruits. Puis l'espace libéré serait aménagé : création de 12 logements dans un bâtiment R+2 situé à l'angle entre la rue de la Chapellainerie et rue Cornouaille et création d'un parking de 44 places à l'est du secteur, mutualisé avec les places existantes de la Résidence de l'étoile (suppression du mur existant).

Il est proposé de scinder ce projet en deux temps : la démolition de l'existant dans un premier temps, l'aménagement dans un second temps, en lien avec l'aménagement de la place du Lavoir.

La présente délibération porte sur le projet de démolition de l'existant.

Préalablement à toute démolition, les diagnostics amiante et plomb vont être réalisés. Une consultation est en cours pour ces diagnostics.

Un marché de maîtrise d'œuvre sera publié ultérieurement pour la démolition des salles. L'objectif étant une démolition d'ici la fin d'année.

Le montant prévisionnel des travaux de démolition est le suivant :

Démolition	186 000€
Maitrise d'œuvre	15 000€
Diagnostic amiante	1 500€
Diagnostic plomb	1 000€
Désamiantage	50 000€
TOTAL	253 500€

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de démolition des salles de réunion situées rue de la Chapellainerie, étant précisé que le marché de maîtrise d'œuvre à venir sera attribué par décision du Maire, son montant étant inférieur à 100 000€.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2421-2 à L.2421-5,
Vu le PGO approuvé le 25 juin 2024,*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

- ▶ **APPROUVE** le projet de démolition des salles situées rue de la Chapellainerie tel que présenté.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

